



PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Angers, le 25 octobre 2011

TRIBUNE

SANS-PAPIERS : L'ANJOU VICTIME DE SON EXEMPLARITÉ

Le département de Maine-et-Loire et l'agglomération d'Angers sont confrontés depuis plusieurs mois à une situation qui s'aggrave de jour en jour, face à l'afflux de demandeurs d'asile et de sans papiers. Tout le monde s'accorde pour dire que la saturation des dispositifs d'accueil est telle qu'il n'est plus possible de faire face.

Je tiens à souligner que depuis près de dix ans, nos collectivités ont su travailler en bonne coordination pour assurer un accueil respectant la dignité des personnes. J'ai pu vérifier sur le terrain, à de nombreuses reprises, au cours de sorties avec les travailleurs sociaux, combien cette tâche est compliquée, réclame de la disponibilité et surtout exige de la rigueur. Car il ne suffit pas de fournir un logement. La plupart du temps, c'est une série de problèmes en cascade auxquels il faut apporter des réponses : scolarisation des enfants, soins de santé, apprentissage de la langue...

Aujourd'hui, c'est l'ensemble du dispositif qui est débordé : Abri de la Providence, Cada Adoma, Point accueil santé solidarité (pour ne citer que ces organismes), services du Département, services de l'État. A tel point que les abords de la gare d'Angers sont devenus un dortoir, ce qui pose des problèmes de promiscuité, d'hygiène et de sécurité. Les arrivées nombreuses et régulières de demandeurs d'asile fragilisent l'action et compromettent la qualité du travail réalisé. Localement, les personnes issues du territoire et actuellement en situation difficile sont les premières à en pâtir.

A l'approche de l'hiver, il nous faut agir pour trouver des solutions et rétablir des conditions d'accueil convenables. Face à la difficulté que constitue la création de filières dès qu'un endroit se révèle accueillant, il est urgent de parvenir à une meilleure répartition des demandeurs d'asile sur les départements de la Région. Je ne pense pas que le Département de Maine-et-Loire ni Angers Loire Métropole puissent faire plus que ce qui est fait actuellement. Chacun de nos voisins doit s'impliquer pour permettre à l'Anjou de réorienter les demandeurs d'asile lorsqu'un certain seuil est atteint.

Sans doute conviendrait-il désormais de gérer les 500 places d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) de la même manière que les 260 places des centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), c'est-à-dire de proposer une répartition et une mise à disposition uniforme sur l'ensemble du territoire régional. Ensuite, une amélioration passe certainement aussi par une augmentation des moyens de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) pour arriver à réduire les délais de traitement des dossiers prioritaires.

Cette aggravation était prévisible et j'avais alerté le Ministre de l'Intérieur fin septembre sur la situation vers laquelle nous allions. Aujourd'hui, il y a urgence et il est en effet nécessaire de nous tourner vers l'État. Je me réjouis que Claude GUÉANT réunisse le 3 novembre tous les acteurs concernés, Parlementaires, services de l'Etat, agglomération, Département, autour d'une même table. Naturellement, après avoir contribué à l'aboutissement de la demande, je serai présent à ce rendez-vous. Il s'agit de mettre en place une régulation et une répartition qui permettent à chacun d'organiser un accueil humain et digne. Faute de quoi, les tensions perceptibles que la concentration actuelle suscite, alimenteront les extrémismes de tout bord.

Nous serions alors punis pour avoir fait notre devoir. Nous ne pouvons l'accepter.

Paul JEANNETEAU